

Fiche signalétique

HuberCal® 500 FOOD GRADE

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 19-09-2018
Date d'impression : 18-09-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 1 de 10

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : HuberCal® 500 FOOD GRADE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif alimentaire Supplément diététique

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : J.M. Huber Micropowders, Inc.
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.hubermaterials.com

Courriel hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Ne pas respirer les poussières
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
Boire beaucoup d'eau

Entreposage

Entreposer à l'écart des matières incompatibles
Conserver dans un endroit sec

Élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

HNOC (danger non classé autrement)

Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	TSCA : États-Unis	Canada (LIS)	Mexique	Numéro d'enregistrement REACH	Statut réglementaire de l'OSHA	WHMIS	% en poids
Carbonate de calcium	471-34-1	A	Y	Y	Exempté	Non classé	--	100

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

SECTION 4 : Premiers soins**4.1. Description des premiers soins****Conseils généraux**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Date d'émission : 19-09-2018
Date d'impression : 18-09-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 3 de 10

Ingestion	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Danger par aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés. Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise. Procédures courantes pour des feux de produits chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
Pour le personnel autre que le personnel d'intervention	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour les intervenants d'urgence Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour le protection de l'environnement Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets.

6.4. Référence à d'autres sections Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection individuelle appropriés pour empêcher un contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Carbonate de calcium

OSHA	10 mg/m ³
ACGIH	3 mg/m ³ Respirable
	10 mg/m ³ Total Dust
Canada	10 mg/m ³
Canada - BC VLEP - TWA	3 mg/m ³ (resp.)
	10 mg/m ³

Valeurs limites biologiques : Aucun renseignement disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des mains	Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Risques thermiques	Aucun connu. Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures d'hygiène	Aucun renseignement disponible.
Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement	Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc à blanc cassé
Odeur	Inodore
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
pH :	8.4-10.2 (5% water suspension)
Point de fusion / intervalle de fusion	Non applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non applicable
Point de congélation	Non applicable
Point d'éclair :	Incombustible.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable

Date d'émission : 19-09-2018
Date d'impression : 18-09-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 6 de 10

Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité	2,7-2,9 g/cm ³ à 20° C
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	1.3 g/l, 20° C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	1292 - 1652 °F (700 - 900 °C)
Viscosité	Non applicable.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans des conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger particulier connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussière
10.5. Matières incompatibles	Acides forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales	Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.
------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Ne pas respirer les poussières L'inhalation de la poussière à des concentrations élevées peut entraîner une irritation du système respiratoire
Peau	Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
Yeux	Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique
Ingestion	L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition
Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.

Date d'émission : 19-09-2018
Date d'impression : 18-09-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 7 de 10

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Carbonate de calcium

DL50 par voie orale 6450 mg/kg (rat)

Toxicité aiguë	Non classé
Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Sensibilisation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Mutagénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Toxicité pour la reproduction	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Écotoxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Carbonate de calcium

Classification WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible

Facteur de bioconcentration (FBC) Aucune donnée disponible.

Date d'émission : 19-09-2018
Date d'impression : 18-09-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 8 de 10

- 12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes** Aucun renseignement disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
- Emballages contaminés** Un résidu de produit peut rester dans les contenants vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
- Codes de déchets** Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

Carbonate de calcium

Classification WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

- | | |
|--|----------------|
| TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada) | Non réglementé |
| DOT | Non réglementé |
| IATA | Non réglementé |
| IMDG/IMO | Non réglementé |
| OACI | Non réglementé |

- 14.1. Numéro ONU** Aucun
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies** Aucun
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport** Aucun

HUBER

Fiche signalétique

HuberCal® 500 FOOD GRADE

Date d'émission : 19-09-2018
Date d'impression : 18-09-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

SECTION 15 : Informations sur le réglementation

Inventaires mondiaux

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AICS)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taïwan	TSCA : États-Unis
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Exempté	Y	Y	Y	(1)-122(ENCS)(ISHL)	KE-04487	Y	Y	Y	Y	A

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Règlements fédéraux aux États-Unis

EPA

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
Non inscrit(e)

CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Non inscrit(e)

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Carbonate de calcium	471-34-1	N	N	N	N	N

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

CANADA

SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par	Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs regulatory.affairs@huber.com
Date d'émission :	19-09-2018
Date d'impression :	18-09-2020
Numéro de révision:	1.3
Raison pour la Version	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).
Conseils relatifs à la formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID) Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers DOT (département des transports) OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - équipement de protection individuelle NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité) Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange) STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée) TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition) Dose dérivée sans effet (DNEL) SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Transport terrestre (ADR/RID) Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO) OACI (air) (IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) Concentration estimée sans effet (CESE) Système général harmonisé (SGH)
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique